



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 18 septembre 2023 à 16 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [1] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2544282 \(R\)](#)

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.- Subvention aux communes et aux CPAS de la Région bruxelloise ainsi qu'à l'association de droit public "Les Cuisines bruxelloises".

1) Prendre connaissance de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 06/07/2023 octroyant une subvention de 43.555.944,31 EUR aux communes et aux CPAS de la Région Bruxelloise ainsi qu'à l'association de droit public "Les Cuisines bruxelloises" suite à la réforme du dispositif des agents contractuels subventionnés (ACS) au sein des pouvoirs locaux en vigueur au 01/01/2021.

2) Rétrocessions selon la répartition suivante :

- 1.069.329,66 EUR à l'article 83103/43507 du budget ordinaire 2023 au profit du CPAS de la Ville de Bruxelles;

- 53.277,36 EUR à l'article 52003/43507 du budget ordinaire 2023 au profit de l'association de droit public "Les Cuisines bruxelloises".

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [2] **Achats & Facilities** - - Achats - [2547338 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 013037, 013089, 013091 et 013124.- Estimation totale de 11.600,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 82 du Collège du 06/09/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [3] **Achats & Facilities** - - Achats - [2547637 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 3 lots ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de matériel de cuisine et de vaisselle (AFA/013062/DCH).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013062/DCH.- Dépense de 150.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 40.000,00 EUR pour le lot 1 (matériel de cuisine), 70.000,00 EUR pour le lot 2 (vaisselle et accessoire) et 40.000,00 EUR pour le lot 3 (vaisselle adaptée).- Divers articles du code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2023 à 2025 (pour les budgets de 2024 et 2025 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 86 du Collège du 06/09/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [4] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2543702 \(R\)](#)
06/2023 - PM 201/2023 - de Smet de Nayer (Bd.)- Circulation locale.- Règlement complémentaire de Police.
Modifications relatives aux voiries dans le présent arrêté aux articles 1 et 10 du règlement complémentaire de Police relatif aux voiries communales et régionales situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [5] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2547300 \(R\)](#)
Primes aux commerçant.e.s riverains du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans - SPRL Saber Key - 01/01/2023 au 30/06/2023.
Octroi d'une prime pour la période du 01/01 au 30/06/2023, de 2.000,00 EUR sous forme de subside à M. JEBARI Mohammed, gérant de la sprl "Saber Key" sis boulevard Maurice Lemonnier 106 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station de métro Toots Thielemans, ainsi que la liquidation de la déclaration de créance y relative.- Article 52009/32248 du budget ordinaire 2023.
- [6] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2547229 \(R\)](#)
Primes aux commerçant.e.s riverains du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans.- M. AL RAYES Hicham - 01/01/2023 au 30/06/2023.
Octroi d'une prime pour la période du 01/01 au 30/06/2023, de 2.000,00 EUR sous forme de subside à M. AL RAYES Hisham, gérant du magasin "Yara Shoes" sis boulevard Maurice Lemonnier 102 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station de métro Toots Thielemans, ainsi que la liquidation de la déclaration de créance y relative.- Article 52009/32248 du budget ordinaire 2023.

- [7] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2547303 \(R\)](#)
Primes aux commerçant.e.s riverains du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans - sprl "Espace Livres" - 01/01/2023 au 30/06/2023.
Octroi d'une prime pour la période du 01/01 au 30/06/2023, de 2.000,00 EUR sous forme de subside à M. CHAKIR Houcine, gérant de la sprl "Espace Livres" sis boulevard Maurice Lemonnier 108 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station de métro Toots Thielemans, ainsi que la liquidation de la déclaration de créance y relative.- Article 52009/32248 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [8] **Espaces publics et verts** - - Propreté publique - [2542419 \(R\)](#)
EPV/2023/166/PP.- Convention entre la Ville de Bruxelles et Vivaqua relative à l'échange de matériel technique (stand pipes avec compteur).
Adopter la convention n° EPV/2023/166/PP entre la Ville de Bruxelles et Vivaqua relative à l'échange de matériel technique (stand pipes avec compteur).
- [9] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2547361 \(R\)](#)
Propreté publique.- Asbl "Some Music".- Subside : 1.300,00 EUR.
Octroi d'un subside de 1.300,00 EUR à l'asbl "Some Music" pour des animations musicales durant la journée mondiale de la propreté du 16/09/2023, afin de sensibiliser les citoyens à la propreté publique.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2023.
- [10] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2546035 \(R\)](#)
Asbl "Centre d'écologie urbaine".- Subside 2023 : 3.132,00 EUR.
Octroi d'un subside de 3.132,00 EUR à l'asbl "Centre d'écologie urbaine" pour l'organisation d'activités dans le cadre de la Semaine de la biodiversité 2023.- Article 76605/332/02 du budget ordinaire 2023.

- [11] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2546198 \(R\)](#)
Espaces verts.- "Association du Quartier Bruegel et des Marolles" asbl.- Subside : 8.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 8.000,00 EUR à l'asbl "Association du Quartier Bruegel et des Marolles" pour fleurir des pieds d'arbres.- Article 76605/332/02 du budget ordinaire 2023.
-

- [12] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2546448 \(R\)](#)
Propreté publique.- Asbl "MetX".- Subside : 1.942,00 EUR.
Octroi d'un subside de 1.942,00 EUR à l'asbl "MetX" pour l'organisation d'un concert lors de l'événement "World Cleanup Day".- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2023.
-

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [13] **Affaires citoyennes** - Petite enfance - - [2545574 \(R\)](#)
Convention d'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble, sis rue Nicolay, 7 à 1000 Bruxelles pour les consultations médicales néerlandophones.
Adopter la convention d'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble, sis rue Nicolay, 7 à 1000 Bruxelles pour les consultations médicales néerlandophones.
-

- [14] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2546235 \(R\)](#)
Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" : opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers Initiatives citoyennes et associatives».- Initiative citoyenne «Salon Masui».- Convention d'entretien d'une table en bois, d'une poubelle et de plantes.
Convention d'entretien d'une table en bois, d'une poubelle et de plantes conclue dans le cadre de l'opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers Initiatives citoyennes et associatives» figurant au programme du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers".
-

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [15] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2544745 \(R\)](#)
Nouveau contrat de gestion MAD BRUSSELS 2023 - 2027.
Adopter les termes du contrat de gestion portant sur le nouveau positionnement du "Centre Bruxellois de la Mode et du Design" (MAD) et son financement par la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.
-

- [16] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2543038 \(R\)](#)
Culture - Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 30.370,00 EUR.
Octroi de subsides spécifiques pour un montant total de 30.370,00 EUR aux associations suivantes et répartis comme suit :
- * A l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023 :
 - 350,00 EUR à l'asbl "L'Estampille, espace-rencontre" pour l'organisation de cycles de conférences;
 - 500,00 EUR à l'asbl "L'Estampille, espace-rencontre" pour l'exposition photo sur le patrimoine sidérurgique;
 - 750,00 EUR à l'asbl "Koninklijke en Keizerlijke Gilde Sint-Sebastiaan Neder-over-Heembeek" pour l'Anniversaire des 525 ans de la Gilde;
 - 5.000,00 EUR à l'asbl "Miauw" pour le projet "Mercerie";
 - * A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 :
 - 2.500,00 EUR à l'asbl "Institut Supérieur sur l'Etude du Langage Plastique (ISELP)" pour l'organisation de l'événement "Brussels Art Film Festival";
 - 5.000,00 EUR à l'asbl "Born 2 Be Cheap" pour l'organisation du festival "Queer Mais Trash";
 - 5.000,00 EUR à l'abl "Muziekpubliek" pour l'organisation du festival "Hide & Seek 2023";
 - 770,00 EUR à l'asbl "Dans le 1000" pour la décoration d'armoires électriques "street art";
 - 10.000,00 EUR à l'asbl "Opus 3" pour l'organisation du festival des Midis Minimales.
 - * A l'article 77210/33101 du budget ordinaire 2023 :
 - 500,00 EUR au particulier Daniel ALBRECH pour l'aide à l'édition d'un livre sur les Marolles.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [17] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2532572 \(R\)](#)

Grands Carmes 20-28 : honoraires pour l'étude pluridisciplinaire (architecture, stabilité, PEB, techniques spéciales et géomètre).

Adopter le montant estimé des honoraires relative à la mission «Grands Carmes 20-28» pour la désignation d'une équipe pluridisciplinaire (architecture, stabilité, EPB, techniques spéciales et géomètre) s'élevant à 800.000,00 EUR hors T.V.A., soit 968.000,00 EUR (21% T.V.A. comprise).- Imputations : * dépenses : à l'article 240-01 du budget patrimonial 2023 et suivants : honoraires : 968.000,00 EUR TVA comprise.

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

- [18] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2547028 \(R\)](#)

Modifications au règlement des études des établissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de la Ville de Bruxelles (régime néerlandophone).

Modifications au règlement des études des établissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de la Ville de Bruxelles (régime néerlandophone) telles que reprises dans l'arrêté du Conseil communal.

- [19] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2547024 \(R\)](#)

Modifications au règlement des études des établissements d'enseignement fondamental de la Ville de Bruxelles (régime néerlandophone).

Modifications au règlement des études des établissements d'enseignement fondamental de la Ville de Bruxelles (régime néerlandophone) telles que reprises dans l'arrêté du Conseil communal.

- [20] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2525929 \(R\)](#)

23 Direction planification strategique et operationnelle.- Topographie et expertise.- Dénomination de voies publiques.- Allée Chantal Akerman.- Dénomination définitive.

Attribuer la dénomination "allée Chantal Akerman" à la berme centrale du quai du Commerce.

- [21] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2545306 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/335.- Marché public de travaux ayant pour objet le renouvellement de la cabine HT située Kakelbontschool, rue Reper-Vreven 100 à 1020 Bruxelles.- Procédure négociée sans publication préalable.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/335.- Dépense de 115.010,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 4 opérateurs économiques.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° AP08-1-2019.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 273 du Collège du 06/09/2023, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.
